

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Donc mes questions.

Première question : Lors de vos vœux, il y a quelques jours, vous avez annoncé un certain nombre de logements futurs à construire d'une manière très affirmative.

Sur la plupart de ces projets, nous n'avons aucune documentation. Aucune budgétisation. Aucune perspective.

Mais vous avez quand même annoncé des emplacements et un nombre de logements, tels qu'à Cache-Bouton, le Jardin des Orchidées, Îlot Mermoz, Les Montfort, lotissement du Pressoir et peut-être un autre écoquartier rive sud !

Vous semblez avoir des informations que nous, les conseillers municipaux, n'avons pas. Peut-être des études chiffrées faites par certains organismes, agences d'Etat, peuvent expliquer ces besoins. Peut-être avez-vous aussi des études de professionnels du secteur Sabolien qui justifient ce besoin de logements. Et je ne parle pas de dépenses pour faire encore d'autres études.

Pour les finances futures de notre ville et pour le bien-être écologique de notre commune, pourriez-vous nous apporter la documentation qui nous permettrait d'avoir les mêmes informations que vous ?

Deuxième question : Toujours sur le logement, vous nous avez parlé du futur, et pourriez-vous nous parler du présent.

Et dans ce contexte, en ce début d'année où nous avons de fortes précipitations d'eau de pluie. Comme vous savez, le Code de la Santé Publique impose d'avoir chaque logement desservi par le réseau d'assainissement collectif d'y être raccordé.

Les eaux usées et les eaux pluviales ne peuvent être rejetées sans traitement approprié. Pourriez-vous nous dire combien de logements ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement sur notre commune ?

Troisième question : Nous avons pu apprendre par la presse que des travaux allaient se faire dans la rue Paul Doumer.

Nous n'avons eu aucun débat dans ce Conseil Municipal sur ce choix, nous en étions restés à une discussion sur les possibilités, éventualité d'aménagement sur cette rue en commission.

Nous n'avons aucun document en notre possession sur ses travaux et sur le choix de ses travaux, hormis une ligne dans le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 et une somme de crédits de 341 000 € TTC, dont reste à réaliser.

Les travaux devaient commencer en ce mois de janvier. Nous découvrons qu'il y a une somme de 170 000 € qui sera dépensé pour ce projet.

Nous supposons que ceci est pris sur l'enveloppe mobilité de 1 200 000 €.

Mais dans ce manque d'information, nous aimerions savoir comment vont être dépensés dans le détail les 170 000 € pour ce projet ?

Quatrième question : Les QPV Quartiers Politiques de la Ville ou Quartiers Prioritaires de la Ville, liés aux contrats de ville. Nous sommes la seule ville dans la Sarthe de notre taille, une des rares en France, à avoir deux quartiers dans notre ville QPV.

La loi dans le contrat de ville autorise un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB, taxe foncière sur les propriétés bâties, situées dans ces quartiers.

Cet abattement de la taxe permet par exemple à Sarthe Habitat de pouvoir faire des actions d'animation, permet d'avoir plus de personnel sur le terrain, d'amélioration ou de rénovation de l'habitat de nos quartiers.

En 2024, les autres villes de la Sarthe, Coulaines, Le Mans, Allonnes, elles aussi sous Contrat de Ville, Quartiers Prioritaires, ont signé l'accord pour l'abattement de 30 % sur la TFPB comme tous les ans. Nécessitant un travail d'échange entre la ville, la Communauté de communes, les organismes HLM et la préfecture, afin de déterminer le contenu.

Après des mois de travail, le contrat qui était en finalisation, n'a pas été signé par la collectivité locale, ce qui empêche toutes les actions prévues au bénéfice de nos citoyens les plus fragiles. Ce qui est étonnant, c'est que personne n'était au courant de cette décision.

Étonnamment, Sablé est la seule à ne pas avoir de nouveau signé et, à ce jour, n'a donné aucune explication. Sablé se distingue, mais cela doit être une première, qu'une collectivité n'honore pas sa signature en fin de processus.

Pourriez-vous nous donner l'explication sur ce sujet, pourquoi n'avez-vous pas signé comme les autres villes l'abatement de cette taxe ?

Cinquième question : Lors de vos vœux, vous avez remis des médailles de la ville. Vous avez pu nous indiquer qu'il y avait 59 personnes qui avaient déjà reçu cette médaille. Pourriez-vous nous dire quand a été remise la première médaille et le nom et l'année de remise des 59 autres personnalités que notre ville a honorées ? Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, votre première question. S'agissant de votre question sur la construction de logements à venir, je note, Monsieur MAREAU, que vous n'avez peut-être pas été suffisamment attentif lors de la cérémonie des vœux. Cela peut arriver.

En effet, ces projets sont tous portés par des opérateurs privés, donc sans impact budgétaire pour la collectivité. Ils ont ou vont faire l'objet de permis de construire ou d'aménager. Comme vous le savez déjà ces documents sont consultables au service de l'urbanisme.

Je tiens à rappeler, encore une fois, que la diversité de ces projets pourra répondre aux attentes de la population : lots libres de constructeurs, logements locatifs sociaux ou non, avec une offre allant du T1 ou T4, en maisons individuelles ou dans du collectif.

Même si je sais que vous les affectionnez particulièrement, nous n'allons pas faire de nouvelles études pour définir les besoins. Les documents cadres du PLUIh fixent déjà la prospective pour le territoire ainsi que les objectifs de production de logements. Je vous invite donc à les lire ou les relire au besoin.

La commune de Sablé, en accueillant de nouvelles populations, se voit confirmer sa place de pôle d'attractivité du sud Sarthe.

Je le réaffirme, une commune qui n'est pas capable de proposer plusieurs offres de logements verra nécessairement sa population diminuer, ce qui sera impactant pour les commerces, les entreprises et les services du territoire.

En ce qui concerne votre deuxième question, concernant le sujet de l'assainissement, nous ne disposons pas de chiffres sur les logements non raccordés.

Un contrôle est opéré par la Communauté de communes du Pays sabolien lors de la cession des logements, mais sans vente il n'y a pas de contrôle sur l'existant historique. Si vous souhaitez de plus amples informations, je vous invite à vous rapprocher de la Communauté de communes qui est compétente en matière d'assainissement.

Pour autant, ce n'est pas un sujet à décorréliser de nos projets municipaux. En effet, je pense que la question de l'assainissement devra prendre toute sa place dans les réflexions qui seront conduites avant d'envisager la réfection de rues, par exemple la rue Saint-Nicolas qui est à venir.

Concernant la troisième question, pour ce qui est de la rue Paul Doumer, ces travaux s'inscrivent effectivement dans la continuité du schéma vélo.

En mai et septembre 2024, des rencontres ont lieu avec les riverains. On a tenu qu'ils soient associés dès le départ puisque c'est eux qui faisaient remonter ces problématiques. Donc on a construit ce projet avec eux, on avait besoin d'entendre leurs attentes et puis définir vraiment les besoins et les problématiques.

Le projet ainsi défini comportera des réfections de trottoirs, de la signalétique, de l'aménagement cyclable évidemment. La rue sera en double sens jusqu'au feu du parking Paul Doumer et en sens unique montant entre la rue Carnot et le parking comme cela a pu être le cas pendant des mois lors du chantier du collège Sainte-Anne.

Les travaux devaient débuter début janvier, mais un changement de prestataire - dû au renouvellement du marché à bons de commande dans le cadre des marchés publics - a différé le démarrage au 3 mars prochain. Ils s'étaleront sur environ 2 mois.

La quatrième question. S'agissant maintenant des Quartiers Politiques de la Ville, que tout le monde soit rassuré déjà c'est que le Contrat de Ville est bien signé entre les différents partenaires et ça c'est important de le dire.

En revanche, ce n'est effectivement pas le cas de la convention d'exonération de la TFPB.

Je tiens à rappeler ici que cette exonération n'est pas un dû automatique. Elle doit répondre à des engagements quantifiables et visibles.

Pour cette année, j'ai effectivement refusé de signer l'exonération pour une raison très simple. Malgré les alertes lancées depuis 4 ans auprès de Sarthe Habitat, le retour de ces crédits au profit des quartiers prioritaires n'est pas au rendez-vous et les engagements pris ne sont pas mesurables.

Il n'y a pas plus de personnels sur le terrain, Sarthe Habitat n'a pas embauché de gardiens d'immeuble supplémentaires, les animations proposées ne sont pas efficaces au regard du peu de participants et je ne parle même pas de la salubrité publique.

Cette exonération s'élèverait – en perte de recettes fiscales – à 100 294 € pour la part communale et à 44 054 € pour la part intercommunale.

C'est tout-à-fait en conscience, j'attends un meilleur usage de l'argent public en ce qui me concerne Monsieur MAREAU. Je pense que les habitants des quartiers prioritaires aussi et il en va de même pour l'ensemble des contribuables saboliens.

Sans rentrer dans le détail, nous avons pu identifier qu'aujourd'hui cette exonération sert principalement à refaire des digicodes ou de la peinture dans les cages d'escaliers. C'est ça aujourd'hui la réalité. Ces charges sont déjà dues au propriétaire bailleur, Sarthe Habitat, et il n'est nul besoin d'un abattement de taxe pour se soumettre à ses obligations d'entretien.

Ceci étant, les échanges avec Sarthe Habitat ont été repris afin de travailler ensemble sur ces questions et notamment celle de l'entretien des espaces extérieurs.

Je profite d'ailleurs de votre question, Monsieur MAREAU, pour réaffirmer que, même si la convention d'abattement n'est à ce jour pas signée, cela n'empêche pas la Ville, la Communauté de communes et l'État d'œuvrer en faveur des quartiers prioritaires.

Depuis le début du dispositif les collectivités et l'État investissent annuellement 150 000 € pour soutenir des associations et organismes, y compris des écoles, pour environ une vingtaine d'actions par an qui se déclinent autour des thématiques suivantes :

- des quartiers pour s'émanciper (sport, éducation, culture, parentalité, citoyenneté),
- des quartiers pour l'emploi,
- des quartiers pour la transition,
- des quartiers tranquilles et sûrs.

On peut d'ailleurs citer de très belles opérations soutenues par le Contrat de Ville comme :

- la Houlala Compagnie et ses spectacles dans les quartiers,
- Alpha Sablé et ses actions autour de l'apprentissage du français ou de la musique,
- la Casa Feliz, très récemment, qui par délibération de décembre 2024, s'est vue octroyer au sein de cette même assemblée une subvention de 1 500 €. Elle a permis à des habitants de bénéficier de la gratuité d'un pass pour bénéficier de séances de sophrologie et de naturopathie.

Bien pour clôturer le meilleur, les médailles de la Ville !

Je vais essayer, Monsieur MAREAU, au travers de votre question de nourrir votre souci du détail.

Selon les documents en ma possession, la Médaille de la Ville se décline en 2 versions. La plus ancienne :

- **La médaille de la Ville sportive qui date de 1988.**

Sur la base des renseignements connus, elle a été remise 24 fois. Tous à vos stylos ! On y va ! Monsieur RETAILLEAU, actuel Ministre de l'Intérieur, Monsieur THÉZÉ, Monsieur PEIFFER, Madame GARRY, le Colonel GARNIER, Monsieur COCHINARD, Monsieur MAININI, Monsieur ROBERT, le Président de la Fédération Française de Karaté, le Président de la ligue Atlantique de Rugby, le Président de la ligue de judo, Monsieur PRESSE, Monsieur MESSI (un footballeur sabolien) ce n'est pas Lionel, je vous rassure, l'administrateur du CREPS, Monsieur Alain BERNARD, Monsieur David SMETANINE, un sportif SASSA, le représentant du

Président National Volley-Ball, Monsieur Hervé BUSSON, Madame JOSSINET, Monsieur Vincent COLLET, Monsieur Nicolas BAZIRE, Monsieur Janick DUPONT.

- **La médaille de Ville qui date de 1991.**

Elle a été remise 62 fois, vous pouvez changer de stylos si vous le souhaitez :

Monsieur François FILLON, Monsieur MISERAY, Monsieur HUBERT, Madame SECARDIN, Madame GUILBERT, Monsieur OUSTALET, Madame HENRI, Madame LEMAITRE, Monsieur Auguste DAVID, Monsieur Albert MARTIN, Monsieur CHEVET, Monsieur Lucien MAYET, Monsieur BERGES, Madame Dominique DUBOIS, Monsieur Édouard BALLADUR, Monsieur Edouard PINON, Monsieur DAVID, Monsieur CORVEZ, Madame DAGUET, Madame BOURGETEAU, Madame PLANCHAIS (je l'ai eue comme institutrice), Madame MORET, Monsieur MOQUET, Monsieur WESLY, Monsieur MOLLER, Monsieur RAGARU, Monsieur LAMY, Monsieur CAILLEAU, Monsieur CHATTAGNIER, Monsieur OUSTRIN, Madame BOUFFARTIGUE, Madame Janie LONGO, Monsieur VIGOUROUX, Monsieur CHANCEREUL, Madame LANCELOT, Monsieur LOISEAU, Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Jean POIREL, Monsieur LEROYER, Monsieur Éric MURGUE, Monsieur Siegfried DEMJANENKO, Monsieur Reiner BROMBACH, Madame Brigitte BOUTRUCHE, Monsieur Roland DU LUART, Monsieur Pierre MOLAGER, Monsieur LANGLAIS, Monsieur Gilda GARBIN, Madame SPOTTER, Monsieur Didier SEVAULT, Monsieur RAGARU (une nouvelle fois), Lieutenant GUEFFIER, Monsieur Romain BEAUPIED, Monsieur Michel DAVID, Monsieur Rémi ALLAIN, Père Bruno MÉZIÈRE, Monsieur Axel WOLHGUEMUTH (homologue allemand à Bückebug), Monsieur Michel CHANTEAU, Monsieur Denis LAMBERT, Madame Marie-Geneviève MASSÉ et Monsieur Alain LAVOUÉ.

Voilà, je vais vous souhaiter une très belle soirée. Nous nous retrouverons le 3 mars prochain à 18 heures salle Jean-Michel Bazire.

La séance est levée à 19h41.
